
Résultats et préconisations de l'expertise RPS DTEE DRH DCSP

À partir de intersyndicale-FO-CFDT-CGT <intersyndicale-FO-CFDT-CGT@paysdelaloire.fr>

Date Mer 01/07/2026 17:38

À intersyndicale-FO-CFDT-CGT <intersyndicale-FO-CFDT-CGT@paysdelaloire.fr>

 1 pièce jointe (916 Ko)

RAPPORT_EXPERT_CERTIFIE_SYNTHESE_VF.pdf;

Message adressé à l'ensemble du personnel du Campus et Maisons de la Région

Cher(e)s collègues,

Lors de la F3SCT du 30/06/2026, le rapport final de l'expertise sur les Risques Psycho-sociaux a été présenté pour information.

L'expert a réalisé sa mission sur le 1^{er} semestre 2026. Il s'appuie notamment sur des auditions individuelles et collectives **d'agents des directions concernées, que nous remercions pour leur investissement**. Cette expertise conduit aux constats et préconisations présentés en instance, dont vous retrouverez une synthèse en pièce jointe et le rapport intégral est disponible par le lien ci-après 

[05_RAPPORT_EXPERT_CERTIFIE.pdf](#)

Voici ce qui a été souligné par l'intersyndicale FO, CFDT et CGT lors de l'instance :

- *Il est souligné dans ce rapport que malgré l'existence d'une culture de prévention à la Région, celle-ci n'a pas été mise en œuvre de façon **anticipée** et n'est pas à la hauteur des transformations provoquées par les coupes budgétaires et suppression des postes. Pour l'Intersyndicale FO, CFDT et CGT, la collectivité a bien failli à ses obligations d'employeur telles que définies réglementairement.*

- *Il en ressort les enseignements suivants :*
- *un défaut d'anticipation et de lisibilité ;*
- *une atteinte au sens du travail ;*
- *une insécurité socio-professionnelle durable ;*
- *une fragilisation des collectifs de travail ;*
- *une rupture de confiance institutionnelle ;*

En formulation synthétique, la réorganisation a déplacé le risque du seul terrain budgétaire vers le terrain psychosocial : les agents ne décrivent pas uniquement une baisse de moyens, mais une perte de repères, de sens, de sécurité, de reconnaissance et de capacité à faire un travail conforme à leurs exigences professionnelles.

- ***Ce rapport rappelle la méthode à utiliser pour les modifications d'organisations, d'introduction de nouveaux outils, d'aménagement de l'environnement de travail dans le respect des obligations qui incombent à un employeur public.***

Pour l'intersyndicale le sujet est d'actualité et ce rapport doit conduire à des mesures dès à présent et en priorité pour les Directions concernées. Ce travail doit également aboutir à un process de prévention généralisé pour les nécessaires évolutions de notre organisation.

En réunion préparatoire, une présentation des mesures envisagées par l'employeur a été annoncé pour le prochain CST.

*Nous rappelons que cette **démarche d'expertise est issue d'une demande portée par les représentants du personnel depuis plus de 18 mois**. Aussi, nous demandons à être associés à l'élaboration du plan d'action qui définira les mesures à prendre à très court terme pour les 3 directions étudiées, puis à l'échelle de toutes les directions.*

- *Nous demandons à la collectivité :*
- *La prise en compte de tous ces éléments dans la mise en place de futures réorganisations, introduction de nouveaux outils, stratégie foncière etc.*
- *Quelles sont vos mesures prioritaires d'évolution et d'amélioration dans l'accompagnement des agents à la MAT (mission d'appui transversale) comme préconiser dans le rapport ?*
- *Dans quels délais les mesures seront-elles mises en place ?*

Nous réitérons notre demande d'un moratoire, le temps que ces mesures portent leurs effets afin de baisser le niveau de RPS quasi généralisé.

Suite à notre intervention ci-dessus, l'Administration nous a répondu :

Les 3 Directeurs-rices concernés par l'expertise travailleront pendant l'été afin d'élaborer un plan d'action. Une réunion avec les membres de la F3SCT est envisagée à la rentrée de septembre sur le sujet.

Il n'y aura pas de moratoire sur les suppressions de postes, c'est une décision politique nécessaire pour les investissements de la Région.

La MAT n'est pas assez connue, appropriée par les agents, expliquée dans son rôle. Les préconisations de l'expert seront vues selon leur faisabilité en budget et en personnel.

L'Intersyndicale ne lâchera pas le morceau sur les suites données à ces préconisations !

Bien à vous.



Merci de prendre en considération votre responsabilité environnementale avant d'imprimer ce courriel.

De : intersyndicale-FO-CFDT-CGT <intersyndicale-FO-CFDT-CGT@paysdelaloire.fr>

Envoyé : lundi 15 décembre 2025 16:20

À : intersyndicale-FO-CFDT-CGT <intersyndicale-FO-CFDT-CGT@paysdelaloire.fr>

Objet : Les risques psycho sociaux ENFIN reconnus et bientôt traités !

Message adressé à l'ensemble du personnel

Cher(e)s collègues,

Depuis l'hiver dernier, vos représentants font le constat d'une situation très dégradée, vécue par de nombreux agents, quelle que soit leur fonction.

Dès le CST du 6 février 2025, les organisations syndicales ont demandé qu'un expert extérieur soit mandaté par la Région sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) liés au contexte vécu. La collectivité a refusé car elle estimait qu'elle n'y était pas contrainte juridiquement, faute d'éléments quantifiables.

C'est pourquoi au printemps dernier, l'intersyndicale FO, CFDT, CGT vous a adressé un questionnaire sur le climat social. Vous étiez 450 à y répondre (plus d'1/3 des agents du campus et des Maisons de la Région). Les résultats étaient suffisamment alarmants pour renouveler notre demande d'expertise externe.

Vos représentants FO, CFDT et CGT n'ont rien lâché ! Ils ont continué à demander, dans toutes les instances, le recours à un expert certifié.

En F3SCT* du 9 octobre dernier, notre employeur a encore rejeté cette demande et, contraint par la réglementation, a demandé un avis à l'Inspecteur en santé sécurité et conditions de travail (ISST) de la Région.

Cet avis, présenté lors d'une F3SCT *ad hoc* le 4 décembre, conclut à un risque identifié, actuel et grave en s'appuyant sur un corpus d'éléments factuels (dont le questionnaire mentionné ci-dessus).

A l'issue de cette F3SCT, vos représentants, à l'unanimité, ont obtenu un accord de la collectivité pour recourir à un expert certifié pour l'analyse des RPS dans les directions les plus impactées par les restrictions budgétaires et/ou par les suppressions de postes, à savoir DCSP (ex-DCSA), DT2E et DRH.

Vos réponses à notre questionnaire ont été décisives dans cette démarche, votre implication dans l'expertise à venir sera également importante pour la suite.

Restons mobilisés !

Bien à vous

*F3SCT : Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail



Merci de prendre en considération votre responsabilité environnementale avant d'imprimer ce courriel.